

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 21 JUIN 2016
(2015-2016)
LE 28 JUIN 2016

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 28 JUIN 2016 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Alain Lemieux (11)
Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Les commissaires parents

M^{me} la commissaire

Isabelle Vermette, niveau primaire

MM. les commissaires

Tommy Gaulin, comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
Pascal Robidoux, commissaire-parent niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Kathlyn Morel, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Daniel Bouthillette, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES

MM. Stéphane Bessette (1), Stéphane Desjardins (8), Abdeslam Bouzidi, commissaire parent

C.C.-4103-06-16 03.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

04.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

04.01 Protocole d'entente – Ville de Châteauguay – Information

05.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

05.01 Budget de la commission scolaire 2016-2017

05.01.01 TRAFICS

05.01.02 Présentation du budget 2016-2017

05.01.03 Budget d'investissement 2016-2017 – Information complémentaire

05.01.04 Budget des établissements – Tableau

05.01.05 Approbation des budgets des établissements – Résolution

05.01.06 Adoption du budget de la commission scolaire et du taux de taxe

06.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

06.01 Protocole d'entente – Terrain à Saint-Philippe

06.02 Aménagement de stationnement et de débarcadère – Lot 2 – École de la Traversée – Appel d'offres n° P-91451B-15

07.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.C-4104-06-16

04.01 PROTOCOLE D'ENTENTE – VILLE DE CHÂTEAUGUAY – INFORMATION

M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Ville de Châteauguay à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, relativement aux droits à obtenir pour la réalisation d'une future rue permettant d'accéder au chalet du Centre écologique Fernand-Séguin;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries désire toujours contribuer à l'essor économique, culturel et social de la Ville de Châteauguay;

CONSIDÉRANT les ententes intervenues, dans le passé, entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Châteauguay le 5 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ces ententes, la réfection du stationnement situé près de l'aréna Léo-Crépin, le débarcadère et le stationnement derrière l'École de formation professionnelle de Châteauguay, propriétés de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, constituait une considération importante aux ententes précitées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay, au terme de cette entente, s'était engagée à réaliser les travaux de réfection de ces stationnements, du débarcadère et de leurs voies d'accès;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'ont toujours pas été exécutés à ce jour par la Ville de Châteauguay;

CONSIDÉRANT en conséquence le défaut de cette dernière.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries refuse la demande faite par la Ville de Châteauguay;

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande à la Ville de Châteauguay d'exécuter les obligations qu'elle a prises en 2008 à l'égard de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de procéder à la réfection du stationnement situé près de l'aréna Léo-Crépin, du débarcadère et de leurs voies d'accès, conformément à ses obligations;

que, conséquemment, lorsque tous les travaux seront terminés conformément aux ententes et à la satisfaction de la commission scolaire, cette dernière autorisera la demande de la Ville de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

05.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2016-2017

05.01.01 TRAFICS

05.01.02 PRÉSENTATION DU BUDGET 2016-2017

05.01.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016-2017 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

05.01.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – TABLEAU

05.01.05 APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – RÉOLUTION

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire;

C.C-4105-06-16

CONSIDÉRANT la Politique de répartition des ressources de la commission scolaire adoptée sous la cote (Résolution C.C.-3698-02-14);

CONSIDÉRANT les Règles de répartition des ressources de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les Règles de répartition des ressources de la commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la commission scolaire suivants :

de la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame-Saint-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odyssée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (029), Jacques-Leber (030), de l'Aquarelle–Armand-Frappier (032), Félix-Leclerc (033), Marc-André-Fortier (037), Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), de la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), des Bons-Vents (057), Saint-Isidore-Langevin (060-061), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), Des Moussaillons-et-de-la-Traversée (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), du Tournant (081), Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud (085), Centre d'éducation des adultes de l'Accore (087), École de formation professionnelle de Châteauguay (088) et Centre d'éducation des adultes du Goéland (090), Édifice Maison de l'éducation des adultes (091), Édifice l'Envol (086), Édifice Sainte-Catherine (024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4106-06-16

05.01.06 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET TAUX DE TAXE

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), son budget de fonctionnement, d'investissement et de

service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 18 267 818 842 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,28822 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés à 260 209 713 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,28822 \$ du 100 \$ d'évaluation sous réserve de l'adoption par le gouvernement provincial du règlement annuel encadrant la détermination du produit maximum de la taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Michelle Fournier, directrice générale, tient à remercier le Service des ressources financières pour tout le travail accompli. Le conseil des commissaires leur adresse des applaudissements.

06.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

06.01 PROTOCOLE D'ENTENTE – TERRAIN À SAINT-PHILIPPE

06.02 AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT ET DE DÉBARCADÈRE – LOT 2 – ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE – APPEL D'OFFRES N° P-91451B-15

Madame Michelle Fournier, directrice générale et monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, donnent des informations sur l'évolution du dossier.

Madame Marie-Louise Kerneï, présidente, tient à remercier les membres du conseil des commissaires pour leur assiduité durant l'année.

C.C-4107-06-16

07.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 20 heures,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale